



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*14161261\***

Déposé / Reçu le

**19 -08- 2014**

Grefte  
au greffe du **tribunal de commerce**  
**francophone de Bruxelles**

Dénomination

(en entier) : **ALTANEA**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 1050 Ixelles, avenue Louise 475

N° d'entreprise : 0833.978.284

**Objet de l'acte : Assemblée Générale Extraordinaire**

REP. 4676

«ALTANEA»

Société privée à responsabilité limitée,  
à 1050 Ixelles-Bruxelles, Avenue Louise 475,  
Numéro d'entreprise : 0833.978.284

L'an deux mille quatorze

Le sept août

Devant Nous, Maître Didier VANNESTE, Notaire de résidence à Schaerbeek.

En l'Etude,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée  
«ALTANEA», ayant son siège social à 1050 Ixelles-Bruxelles, avenue Louise 475, portant le numéro  
d'immatriculation au Registre des personnes morales 0833.978.284.

Société constituée suivant acte reçu par le Notaire Didier Vanneste à Schaerbeek le 18 février 2011, publié  
aux Annexes au Moniteur belge du 25 février suivant, sous le numéro 20110225/0301364, et dont les statuts  
n'ont pas été modifiés depuis la constitution

Bureau

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur DE WAELE Jacques, né le trente et  
un mai mille neuf cent quarante-trois, domicilié à 1910 Kampenhout, Bergezijpestraat 1

Numéro national : 430531-341-55, gérant

lequel nomme en qualité de secrétaire: Madame RECTEM Anne, née le vingt-quatre mars mille neuf cent  
cinquante quatre, domiciliée à 1380 Lasne, avenue du Général Lobau, 10

Numéro national : 540324-118-26

L'assemblée ne désigne pas de scrutateur.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés, les actionnaires ci-après désignés, possédant ensemble l'intégralité des parts  
sociales, à savoir:

1°la Société privée à responsabilité limitée PRO.ACT ayant son siège à 1380 Lasne, Avenue du Général  
Lobau 10, enregistré au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0456.483.780

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Claude Van Elder à Braine-l'Alleud en date du  
vingt deux novembre mil neuf cent nonante cinq, publié aux annexes du Moniteur Belge du douze décembre  
suivant référence 19951212-101

Ici représentée par Madame RECTEM Anne, née le vingt-quatre mars mille neuf cent cinquante quatre,  
domiciliée à 1380 Lasne, Avenue du Général Lobau, 10

Numéro national : 540324-118-26

Gérant, Agissant en cette qualité depuis le 1er janvier 2014, aux termes d'une nomination ayant été publiée  
aux annexes du Moniteur Belge du vingt-sept janvier 2014 sous la référence 20140127/0026592

Détenteur de nonante trois parts, soit pour neuf mille trois cents euros

2°la Société privée à responsabilité limitée JACQUES DE WAELE CONSULTING ayant son siège à 1910  
Kampenhout, Bergezijpestraat 1, enregistré au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0859.682.195

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Marc Van Beneden à Bruxelles le neuf juillet  
deux mille trois, publié aux annexes du Moniteur Belge du vingt huit juillet suivant référence 0081576

Ici représentée par Monsieur DE WAELE Jacques, né le trente et un mai mille neuf cent quarante-trois,  
domicilié à 1910 Kampenhout, Bergezijpestraat 1

Numéro national : 430531-341-55

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/08/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature

## Volet B - Suite

Gérant, Agissant en vertu des statuts et nommé à cette fonction aux termes de l'acte de constitution

Détenteur de nonante trois parts, soit pour neuf mille trois cents euros

Soit ensemble : cent quatre-vingt-six (186) parts sociales ou l'intégralité du capital.

En conséquence, la comparution devant nous, notaire est arrêtée ainsi qu'il précède.

Monsieur le président expose ce qui suit:

1. La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- confirmation de l'assemblée générale du 30 décembre 2013, publiée aux annexes du Moniteur Belge sous la référence 20140124/0024090

- démission des gérants statutaires

- modification de l'article 10 des statuts et suppression de la mention de gérant statutaire

- nomination des nouveaux gérants.

2. La présente assemblée a été régulièrement convoquée conformément à la loi et aux statuts, à savoir:

Il résulte de ce qui précède que l'intégralité des parts sociales est valablement représentée à la présente assemblée. En outre, l'ensemble des gérants de la société sont également ici présents ou représentés, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier de convocation et que l'assemblée est par conséquent apte à délibérer et statuer sur son ordre du jour.

Cet exposé est unanimement reconnu exact par l'assemblée qui aborde l'ordre du jour.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'assemblée confirme l'assemblée générale du 30 décembre 2013 publiée aux annexes du Moniteur Belge sous la référence 20140124/0024090 et prend acte de la démission de ses fonctions de gérant avec effet au 01 janvier 2014 de Monsieur HUBINON Jean-Louis, né le vingt septembre mille neuf cent cinquante et un, domicilié à 1380 Lasne, Avenue du Général Lobau 10 Numéro national : 510920-129-17

Elle lui donne décharge à compter de cette date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Deuxième résolution  
L'assemblée prend acte de la démission du gérant Monsieur DE WAELE Jacques prénommé à compter des présentes et lui décharge pour son mandat à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de la suppression de la mention de gérant statutaire et à cet effet de la modification de l'article 10 des statuts comme suit :

Article 10. Gérance

Tant que la société ne comporte qu'un seul associé, elle est administrée soit par l'associé unique, soit par une ou plusieurs personnes, associées ou non, nommées avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale.

En cas de pluralité d'associés, la société est administrée par un ou plusieurs gérants ordinaires, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité de gérant statutaire.

L'assemblée qui nomme le ou les gérants fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le mandat de gérance sera censé être conféré sans limitation de durée.

Les gérants ordinaires sont révocables ad nutum par l'assemblée générale, sans que leur révocation donne droit à une indemnité quelconque.

Quatrième résolution

L'assemblée désigne comme nouveaux gérants

Monsieur DE WAELE Jacques prénommé

Madame RECTEM Anne prénommée

Leur mandat a pris effet à dater du 1er juillet 2014 et est attribué pour une durée indéterminée.

Rémunérations

Les mandats des gérants nommés ci-avant seront gratuits.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.15 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

### DROIT D'ECRITURE

Conformément à l'article 6 de l'Arrêté d'exécution du Code des droits et taxes divers, le Notaire Didier VANNESTE, soussigné, déclare que le droit d'écriture du présent acte s'élève à nonante-cinq euros (95,00€).

### DONT ACTE

Passé et signé, lieu et date que dessus.

Les parties nous déclarent qu'elles ont pris connaissance du projet du présent acte au moins cinq jours ouvrables avant la signature des présentes.

Et après lecture commentée, intégrale en ce qui concerne les parties de l'acte visées à cet égard par la loi, et partiellement des autres dispositions, les parties ont signé, ainsi que nous, notaire

..« Expédition sans mention d'enregistrement pour formalité administrative »..